Info Tri

N°7

Mars 2016

CCGVM - Place Henri Martin - 51160 Aÿ-Champagne
Tel. 03.26.56.95.20 / Fax 03.26.56.95.28
www.ccgvm.com / infotri@ccgvm.com

ISSN : 1777-2893

ENTRETIEN AVEC...

Votre interlocuteur au service Environnement et Gestion des Déchets de la CCGVM a changé. Depuis le 8 janvier dernier, Florian BEDEL succède à Florent CHAUDRE.

VFA : Pourriez-vous présenter vos principales missions au sein de la collectivité ?

FB : Après deux ans passés au sein d'un syndicat de transport et de traitement des déchets comme chargé d'études, mon arrivée à la CCGVM est le fruit d'une volonté de me rapprocher des usagers à travers la compétence «collecte» (gestion des bacs, incidents de collecte...)
Il m'incombe également d'encadrer les 3 gardiens qui gèrent les 4 déchetteries du territoire et d'assurer le suivi des marchés publics en cours et à venir (prestations de collecte, enlèvement des bennes des déchetteries...).

VFA : Les administrés du territoire intercommunal sont-ils de bons élèves en matière de tri sélectif ?

FB : La collecte des biodéchets présente de bons résultats et est en constante augmentation (507 tonnes en 2014, soit 33kg/hab.).
Même constat avec la collecte du verre qui représente un volume de 1000 tonnes dont 670 en porte à porte !
En revanche, des efforts restent à fournir concernant les ordures ménagères où il subsiste encore beaucoup trop d'erreurs de tri telles que des emballages ou du papier mélangés aux ordures ménagères

VFA : A la lumière de ces données chiffrées, les pistes pour améliorer les collectes se dessinent déjà ?

FB : Il faut sans cesse communiquer sur les bonnes consignes de tri, car mal trier, c'est augmenter le taux de refus et donc augmenter le coût de traitement. Au final, ce coût est supporté par la Communauté de Communes, et donc indirectement par les habitants du territoire.

Une question, un défaut de collecte ?

Contactez Florian BEDEL
5, rue Gambetta (annexe de la CCGVM)
Aÿ-Champagne
florian.bedel@ccgvm.com / 03 26 56 95 23

LE CHIFFRE

4883

Nombre de tonnes de déchets déposées en déchetterie en 2014
soit 1112 rotations de bennes

NOUVEAU EN DECHETTERIES...

BENNE ECO-MOBILIER : OFFREZ UNE SECONDE VIE A VOTRE ANCIEN MOBILIER !

Depuis la création de la Ressourcerie RECUP'R, habilitée à récupérer des objets et du mobilier dans les 4 déchetteries intercommunales, les déchets d'ameublement sont au cœur de toutes les attentions.
Ainsi, la déchetterie de Mareuil-sur-Aÿ a récemment été équipée d'une benne «éco-mobilier» à l'intérieur de laquelle il est désormais possible de déposer votre ancien mobilier.

D'un point de vue écologique, cette nouvelle benne permet de recycler du mobilier en bon état en leur offrant une seconde vie ou, concernant les meubles les plus abîmés, de bénéficier d'une valorisation énergétique.

D'un point de vue économique et dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur*, Eco-mobilier, financé par les producteurs de meubles, prend en charge le coût du traitement de ce type de déchets.

éco-mobilier

Les déchetteries seront toutes équipées d'une benne éco-mobilier d'ici 3 ans.

LES REGLES D'USAGE DE LA BENNE

Sont acceptés dans ce nouveau contenant :

les meubles domestiques : table, chaise, armoire, étagère, lit, matelas...

ATTENTION : Les éléments de construction (porte, parquet, sanitaires...) n'y sont pas acceptés !

*Depuis maintenant plusieurs années, les producteurs et distributeurs, sur le principe de pollueurs-payeurs, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la collecte sélective puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de ces produits. De nombreux organismes s'affairent à collecter des déchets séparément tels que :

ECO EMBALLAGES	Corepile	ecofolio	ALIAPUR	Eco DDS	récylum
Emballages	Piles	Papiers	Pneus	Déchets dangereux & spécifiques	Ampoules

HORAIRES DES DECHETTERIES

Depuis le 1er janvier 2015

	AY	DIZY	MAREUIL/AY	TOURS/MARNE
LUNDI			8H - 12H 15H - 18H	
MARDI	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H		9H - 12H
MERCREDI	8H - 12H 14H - 17H		15H - 18H	14H - 18H
JEUDI		8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H 15H - 18H	9H - 12H
VENDREDI	8H - 12H 14H - 17H			14H - 18H
SAMEDI	14H - 17H	8H - 12H 14H - 17H	8H - 12H	9H - 12H 14H - 17H

RAPPEL : CONDITIONS D'ACCES AUX DECHETTERIES POUR LES PROFESSIONNELS

L'accès des professionnels aux déchetteries de la CCGVM se fait uniquement sur remise d'un bon de passage au gardien, avant déversement des déchets.
Ces bons sont disponibles au siège de la Communauté de Communes.

Mode de règlement : espèce ou chèque
(à l'ordre du trésor public)

- bon vert pour 1m³ de déchets : 10 €
- bon jaune pour 2 m³ de déchets : 17 €
- bon orange pour 3m³ de déchets : 25 €

ATTENTION : Certains déchets ne sont pas repris en déchetterie ! D'autres sont repris gratuitement (cartons ; métaux ; textiles ; piles ; batteries ; ampoules...)